FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission : 21-juil.-2022 **Date de révision :** 21-juil.-2022 **Numéro de révision** 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit C-90404817-001_PGP_CLPR7_EUR_SAW
Nom du produit P&G Professional_Ariel_Allin1_Pods_Original
Forme du produit Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réservé aux utilisateurs professionnels
Utilisations déconseillées Aucune information disponible
Groupe d'utilisateurs principaux SU 22 - Usages professionnels
Catégorie de produit Lessive en doses unitaires
Catégorie d'utilisation PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Fabricant
FRANCE Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France) Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels) BELGIQUE ET LUXEMBOURG PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique) Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique) Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels) Tél: 0800/12545 (pour consommateurs) Courriel : FRANCE : service.france@pgprof.com BELGIQUE / LUXEMBOURG : customerservice@pgprof.com	P&G Amiens, Zone Industrielle, Rue Andre, Durouchez, BP 1336, 80013, Amiens, France Tel: 33-3-22-543200 Fax: 33-3-22-435466 Procter & Gamble Urlati Ploiesti Industrial Park, Prahova County, Romania +40 344 229200

Pour plus d'informations, contacter
Adresse e-mail customerservice@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence
France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59
Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245
Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)

Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage
P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

EUH208 - Contient Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes, Methylundecanal, Tetrahydrolinalool Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil règlementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances
Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	85480-55-3	>30	01-2119905842-39	287-335-8	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Irrit. 2(H315) Eye Dam. 1(H318) Aquatic Chronic 3(H412)	-	-	-
MEA C12-16 AE3	68184-04-3	10 - 20	Aucune	-	Skin Irrit.	-	-	-

sulfate/MEA laureth-3 sulfate			donnée disponible		2(H315) Eye Dam. 1(H318) Aquatic Chronic 3(H412)			
C12-14 Pareth-n	68439-50-9	1 - 5	01-2119487984-16	Polymer	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Eye Dam. 1(H318) Aquatic Chronic 3(H412)	-	-	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	54464-57-2	<1	01-2119489989-04	259-174-3	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317) Aquatic Chronic 1(H410)	-	-	-
Alcohols, C12-16, ethoxylated (n=3)	68551-12-2	<1	Aucune donnée disponible	500-221-7	Eye Irrit. 2(H319) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 3(H412)	-	-	-
Amyl Salicylate	2050-08-0	<1	01-2119969444-27	218-080-2	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 1(H410)	-	1	1
Tetrahydrolinalool	78-69-3	<1	01-2119454788-21	201-133-9	Skin Irrit. 2(H315) Eye Irrit. 2(H319) Skin Sens. 1B(H317)	-	-	-
Methylundecanal	110-41-8	<1	01-2119969443-29	203-765-0	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 1(H410)	-	1	1

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de symptômes).
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de symptômes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Interrompre l'utilisation du produit.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION :. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. Éternuements. Sécheresse. Douleur. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive. Troubles de la vision.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2).
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucun(e) en particulier.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.
Méthodes de nettoyage	Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure. Petites quantités de déversement de liquide :. Déversement important :. Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À long terme.

Nom chimique	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	Travailleur – cutanée, long terme – locale	Travailleur – inhalation, long terme – locale
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	119 mg/kg bw/day	6.71 mg/m³	-	12 mg/m³
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	3.6 mg/kg bw/d	7.33 mg/m³	648 µg/cm²	-
Amyl Salicylate	0.9 mg/kg bw/d	3.17 mg/m³	-	-
Tetrahydrolinalool	3.16 mg/kg bw/day	11.14 mg/m³	0.19 mg/cm²	-
Methylundecanal	10.46 mg/kg bw/day	36.89 mg/m³	35.7 mg/cm²	92.21 mg/m³

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – locale	Consommateur – inhalation, long terme – locale et systémique	Consommateur – cutanée, long terme – locale et systémique
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	-	3 mg/m³	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	-	-	380 µg/cm²
Tetrahydrolinalool	-	-	0.19 mg/cm²
Methylundecanal	-	22.74 mg/m³	17.86 mg/cm²

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	0.425 mg/kg bw/day	1.18 mg/m³	42.5 mg/kg bw/day
Tetramethyl	1.25 mg/kg bw/d	2.16 mg/m³	2.15 mg/kg bw/d

Acetyloctahydronaphthalenes			
Amyl Salicylate	0.45 mg/kg bw/d	0.78 mg/m³	0.45 mg/kg bw/d
Tetrahydrolinalool	1.58 mg/kg bw/day	2.75 mg/m³	1.58 mg/kg bw/day
Methylundecanal	5.23 mg/kg bw/day	9.1 mg/m³	5.23 mg/kg bw/day

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À court terme.

Nom chimique	Travailleur – cutanée, court terme – systémique	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	Travailleur – cutanée, court terme – locale	Travailleur – inhalation, court terme – locale
Tetrahydrolinalool	-	-	2.760 mg/cm²	-
Methylundecanal	100 mg/kg bw/day	352.63 mg/m³	100 mg/kg bw/day	71.43 mg/cm²

Nom chimique	Consommateur – inhalation, court terme – locale	Consommateur – cutanée, court terme – locale
Tetrahydrolinalool	-	2.760 mg/cm²
Methylundecanal	217.39 mg/m³	35.71 mg/cm²

Nom chimique	Consommateur – orale, court terme – systémique	Consommateur – inhalation, court terme – systémique	Consommateur – cutanée, court terme – locale et systémique
Methylundecanal	25 mg/kg bw/day	86.96 mg/m³	50 mg/kg bw/day

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	0.268 mg/L	0.027 mg/L	0.022 mg/L
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	0.0028 mg/L	0.00028 mg/L	-
Amyl Salicylate	0.00077 mg/L	0.000077 mg/L	0.0077 mg/L
Tetrahydrolinalool	0.009 mg/L	0.001 mg/L	0.089 mg/L
Methylundecanal	0.66 mg/L	0.000066 mg/L	0.0018 mg/L

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées	Terrestre	Air	Oral(e)
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	8.1 mg/kg sediment dw	0.81 mg/kg sediment dw	3.43 mg/L	35 mg/kg soil dw	-	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	3.73 mg/kg sediment dw	0.75 mg/kg sediment dw	10 mg/L	2.7 mg/kg soil dw	-	-
Amyl Salicylate	0.389 mg/kg sediment dw	0.039 mg/kg sediment dw	10 mg/L	1.786 mg/kg soil dw	-	-
Tetrahydrolinalool	0.082 mg/kg sediment dw	0.008 mg/kg sediment dw	450 mg/L	0.011 mg/kg soil dw	-	-
Methylundecanal	0.265 mg/kg sediment dw	0.0265 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.0526 mg/kg soil dw	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Gants de protection.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

	En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Coloré
Odeur	Plaisante (parfum)
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	**Valeurs**	**Remarques • Méthode**
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 90 °C	
Inflammabilité		Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides
Limites d'inflammabilité dans l'air		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Pas de point d'éclair jusqu'à l'ébullition.	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
pH	7 - 8	
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité relative	1	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Caractéristiques des particules		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Granulométrie	Aucune information disponible
Distribution granulométrique	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique
Stabilité Stable dans les conditions normales.
Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter
Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles
Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Hazardous decomposition products Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
Contact avec la peau	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants).
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH
ETAmél (voie orale) 1,814.70 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	1089 mg/kg bw (OECD 401)	2504 mg/kg bw	-
Alcohols, C12-14, ethoxylated	>300-2000 mg/kg bw (Rat)	> 5000 mg/kg bw	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	//	//	//
Benzoic acid, 2-hydroxy-, pentyl ester	= 4100 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-
3-Octanol, 3,7-dimethyl-	8270 mg/kg bw	> 5000 mg/kg bw	> 0.885 mg/L air
Undecanal, 2-methyl-	5001 mg/kg (rat)	8281 mg/kg (rabbit)	-

Nom chimique	Cancérogénicité	Espèce	Lésions oculaires	Espèce	Toxicité pour le développement	Espèce	Mutagénicité	Espèce
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-
Tetrahydrolinalool	-	-	Y	-	-	-	-	-

Nom chimique	Toxicité pour la reproduction	Espèce	Corrosion/irritation cutanée	Espèce	Sensibilisation	Espèce
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	-	-	Y (100%; OECD 404)	-	-	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	-	-	Y (100%; OECD 439)	-	-	-
Tetrahydrolinalool	-	-	Y	-	-	-
Methylundecanal	-	-	Y	-	-	-

Nom chimique	Sensibilisation cutanée	Espèce	STOT - exposition unique	Organes cibles	Espèce	STOT - exposition répétée	Organes cibles	Espèce	Danger par aspiration
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Tetrahydrolinalool	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Methylundecanal	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 1.30248 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	10.9 mg/L (OECD 201; Microcystis aeruginosa; 96 h)	2.22 mg/L (OECD 203; Pimephales promelas; 96 h)	-	7.01 mg/L (EPA/6000-4-85-013; Daphnia magna; 48 h)
Alcohols, C12-14, ethoxylated	>1-10 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus (green algae); static test)	>1-10 mg/L (OECD 203; Cyprinus carpio; flow-through test)	-	> 1 - 10 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; static test)
Tetramethyl	> 2.6 mg/L (//OECD 201;	1.3 mg/L (//OECD 203;	-	1.38 mg/L (//OECD 202;

Acetyloctahydronaphthalenes	Desmodesmus subspicatus; 72 h)	Lepomis macrochirus; 96 h)		Daphnia magna; 48 h)
Benzoic acid, 2-hydroxy-, pentyl ester	0.77 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	1.34 mg/L (EC 440/2008 C.1; Danio rerio; 96 h)	-	0.88 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
3-Octanol, 3,7-dimethyl-	21.6 mg/L (Desmodesmus subspicatus; 72 h)	8.9 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	EC50: 1000 mg/L (Pseudomonas putida; 0.5 h)	14.2 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Undecanal, 2-methyl-	0.18 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	0.35 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	-	0.21 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)

Toxicité chronique

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité envers d'autres organismes
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	5.7 mg/L (OECD 201; Scenedesmus quadricauda; 3 d)	0.23 mg/L (Oncorhynchus mykiss; 72 d)	0.293 mg/L (Cocconeis placentula; 28 d)	-	0.268 mg/L (Read across data on dodecyl linear alkylbenzene sulfonate ; guideline not indicated; mayfly, chironomid, and aquatic worm; freshwater; 56 d)
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	> 2.6 mg/L (//OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 3 d)	0.16 mg/L (OECD 210 ; Danio rerio; 30 d)	0.028 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	> 100 mg/L (OECD 301 F; 42 d)	-
Amyl Salicylate	0.2 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 3 d)	-	-	-	-
Tetrahydrolinalool	9.5 mg/L (DIN 38 412, L9; Desmodesmus subspicatus; 3 d)	5 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 4 d)	8.2 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 2 d)	EC10: 450 mg/L (DIN 38412-27; Pseudomonas putida; 0.5 h)	-
Methylundecanal	0.089 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 3 d)	0.11 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 4 d)	0.033 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	100 mg/L (OECD 301F; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 22 d)	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Nom chimique	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Dégradation abiotique par hydrolyse	Dégradation abiotique par photolyse	Biodégradabilité
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine - 85480-55-3	85% CO2; OECD 301 B; 29 d	-	-	t1/2: < 22 d (Read across data on sodium 4-undecylbenzenesulfonate; guideline not indicated; sludge amended soil)
MEA C12-16 AE3 sulfate/MEA laureth-3 sulfate - 68184-04-3	> 90% (OECD 303 A)	-	-	-
Alcohols, C12-14, ethoxylated - 68439-50-9	> 70 % (OECD 301 A (new version); 28 d; aerobic) and > 60 %(OECD 301 B; 28 d; aerobic)	-	-	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes - 54464-57-2	11% O2; OECD 301 C; 28 d	-	-	-
Benzoic acid, 2-hydroxy-, pentyl ester - 2050-08-0	86% O2; OECD 301 F; 28 d; 80% (10 d)	-	-	-
3-Octanol, 3,7-dimethyl- - 78-69-3	60 - 70%O2; OECD 301 F; 28 d	-	-	-
Undecanal, 2-methyl- - 110-41-8	68%O2; OECD 301 F; 22 d	-	-	-

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	1.73
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	5.7
Amyl Salicylate	4.5
Tetrahydrolinalool	3.3 3.9 3.5 4.2 3.57 - 4.63
Methylundecanal	4.9

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	2.51 (OECD 123)	495 L/kg
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	5.65	-
Amyl Salicylate	4.4	380 - 570
Tetrahydrolinalool	3.3 (OECD 107)	99.87 L/kg
Methylundecanal	4.9 (OECD 117)	2917 L/kg

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

Nom chimique	log Koc
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	1.167
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	13182.56
Amyl Salicylate	3.7 (OECD 121)
Tetrahydrolinalool	56.3
Methylundecanal	3981 (OECD 121)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
C12-14 Pareth-n	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Amyl Salicylate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Tetrahydrolinalool	La substance n'est pas PBT/vPvB
Methylundecanal	La substance n'est pas PBT/vPvB Des informations supplémentaires pertinentes sont nécessaires à l'évaluation PBT

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les

mesures décrites à l'article 8. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non pertinent
14.2
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Aucune information disponible
14.4 Groupe d'emballage Non pertinent
14.5 Polluant marin Non réglementé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Pologne

Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of 13 April 2018 regarding the publication of a uniform text of the Act - Labor Code (Journal of Laws 2018, item 917, as amended).Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of March 15, 2019 regarding the publication of a uniform text of the Act on Waste (Journal of Laws 2019 item 701, as amended).Regulation of the Minister of Development of 7 July 2016, repealing the Regulation on specific requirements for certain products due to their negative environmental impact (Journal of Laws of 2016, item 1099, as amended).Regulation of the Minister of Family, Labor and Social Policy of June 12, 2018 regarding the highest permissible concentrations and intensities of factors harmful to health in the work environment (Journal of Laws of 2018, item 1286 with subsequent amendments).

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)
Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Directive 91/414/CEE concernant les produits phytopharmaceutiques

Recommandations du CESIO Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentesdes États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul

Date d'émission : 21-juil.-2022

Date de révision : 21-juil.-2022

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006
Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité